REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 02 septembre 2021

* Participation financière volontaire de la Commune concernant la réhabilitation - extension du gymnase scolaire de Guerlédan

Le Conseil Municipal a décidé de participer pour une montant de 13 900 euros à la réhabilitation-extension du gymnase scolaire de Guerlédan.

* Achat de panneaux et miroirs : examen de 4 devis

Le Conseil Municipal a décidé de retenir le devis de la société SODIMAR d'un montant de 896,40 € TTC, concernant l'achat du matériel suivant :

- 1 miroir + support
- 1 panneau indicatif du lieu-dit « Le Rumelen » + support
- 1 panneau « Sauf livraison »
- 3 panneaux « voie sans issue »
- 2 panneaux pour un emplacement réservé aux PMR (devant le restaurant)

* Procès-verbal de mise à disposition des biens meubles et immeubles concernant l'assainissement

Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition de biens meubles et (ou) immeubles dans le cadre d'un transfert de la compétence Assainissement à l'EPCI Loudéac Communauté Bretagne Centre.

* Remboursement au Comité des Fêtes des frais concernant l'organisation d'un concert en 2020 et en 2021

Le Conseil Municipal a décidé de verser au Comité des Fêtes de Saint-Gilles-Vieux-Marché une participation d'un montant de 2 815 euros, pour l'organisation d'un concert en 2020 et en 2021. La Commune avait perçu une subvention du Département en 2020 de 2 000 €.

* Le CIAS recrute des aides à domicile

Le CIAS de Loudéac Communauté recrute des aides à domicile, sur les secteurs de La Chèze, Loudéac et Uzel.

Les personnes intéressées doivent s'adresser au CIAS au 02.96.66.09.06 ou envoyer leur candidature par mail : cias-aide-soins@loudeac-communaute.bzh

* Nouveau centre de secours - aménagements extérieurs à Guerlédan

Le SDIS des Côtes d'Armor va réhabiliter les locaux du futur Centre de secours de Guerlédan.

La Commune de Guerlédan a été sollicitée pour financer cet équipement à hauteur de 76 200 euros. Toutes les Communes appartenant au secteur dit de premier appel sont sollicitées par la Commune de Guerlédan pour verser une participation financière, calculée sur la base de la population défendue (source SDIS 22). La participation sollicitée de Saint-Gilles-Vieux-Marché est de 5 872,56 euros.

Le Conseil Municipal a émis un avis favorable au versement de cette participation de 5 872,56 euros.